

Fichier S702-23

1^{er} juin 2010

Destinataire : Ringuette Canada

Destinateur : Comité technique de la CSA sur les équipements et les installations de hockey sur glace

Objet : Certification des casques de hockey et durée de vie

Pratiquement tous les casques de hockey vendus au Canada comportent trois autocollants authentifiant une conformité à un test par une tierce partie et une certification du casque en raison des besoins des fabricants de répondre à des standards dans trois territoires différents. Il s'agit de l'autocollant de l'Association canadienne de normalisation (CSA), qui doit être apposé à tous les casques vendus au Canada pour le hockey sur glace, l'autocollant Hockey Equipment Certification Council (HECC), qui est obligatoire sur les casques de hockey aux États-Unis et l'autocollant CE requis par l'Union européenne pour la vente et l'utilisation de casques en Europe.

La vente de casques de hockey au Canada est régie par Santé Canada selon la *Loi sur les produits dangereux*. Toutefois, Hockey Canada n'autorise que le port de casques ayant la certification de la norme CSA Z262.1 pour tous les joueurs sur son territoire.

Les autocollants de la certification HECC sur les casques de hockey vendus au Canada ont causé de la confusion puisqu'ils indiquent une durée de vie. Celle-ci concerne *seulement la durée de vie de la certification* (à l'origine 5 ans, mais maintenant 6 ans et demi) accordée par le HECC pour un casque et ne concerne *pas* celle d'un casque de hockey. Les casques de hockey certifiés par le HECC doivent être portés par les joueurs pratiquant le hockey sur le territoire de USA Hockey. L'autocollant de la certification HECC ne s'applique pas au Canada. Le seul autocollant de certification qui doit être apposé sur les casques de hockey des joueurs du territoire de Hockey Canada est celui de la CSA.

...2

La durée de vie d'un casque de hockey est difficile à déterminer. Plusieurs facteurs, dont le type et le nombre d'utilisation, l'entretien, l'entreposage, etc., influencent la durée de vie d'un casque de hockey. Les consommateurs doivent faire preuve de jugement quant à l'état de leur casque avant de l'utiliser. Les casques craqués, ayant des pièces desserrées ou manquantes ou ayant subi un choc sévère doivent être remplacés.

L'autocollant de la certification CSA assure que le casque de hockey répond aux exigences de la norme CSA Z262.1. Pour qu'un casque soit efficace, il doit être en ordre et porté de façon convenable selon les instructions du fabricant.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "Ian Brodie". The signature is written in a cursive style with a large initial "I" and a distinct "B".

Ian Brodie, MSc.
Gestionnaire de projet
Association canadienne de normalisation
Téléphone : 416-474-2670
Courriel: ian.brodie@csa.ca